



Divorce difficile et jugement...

Par **MamouneJT10**, le **20/08/2016** à **19:28**

Bonjour

Je vais essayer d'être brève...

Mon ami est séparé depuis sept 2014 et à son fils (13 ans) en garde alternée et sa fille (17 ans) en garde car conflictuel avec Mme. En avril 2015, une tentative de médiation pour essayer de se mettre d'accord sur la garde de leur fils et sur l'estimation de la maison a échoué. Mme n'a pas voulu poursuivre les RDV, en nov 2015, elle décide enfin de remettre en route la "machine du divorce", elle décide de prendre un avocat de son côté, donc Mr aussi. Sauf qu'ils ne sont toujours pas d'accord, lui veut continuer la garde alternée et elle veut la garde exclusive! Mme refuse de revoir le notaire pour la maison qu'elle veut faire reestimer de son côté! Donc ça traîne... En mai 2016, ils ont été entendu par un JAF qui a aussi entendu le souhait des enfants: la fille veut rester au domicile du père et aller chez sa mère quand elle veut. Et le fils veut continuer la garde alternée!

Sauf que le jugement dit "provisoire" est tombé et Mme à la garde exclusive de leur fils et Mr un droit de visite et d'hébergement 1 WE sur 2 avec une PA assez élevée pour 1 enfant et la fille domiciliée chez Mr comme chacun voulait mais sans PA!

Il me semblait et je viens encore de le lire que le JAF prend en compte la demande des enfants, pour leur bien être, éviter de les perturber plus...hors là le fils est effondré de ne plus venir chez son père??

Et pourquoi Mr doit verser une PA

à Mme qui cette à la garde du fils, mais lui à la garde de la fille??

Petites infos, sur le jugement plusieurs éléments sont strictement de faux (des dires de Mme), des éléments inconnus de Mr et pas à jour de certains changements (Mme déménage, la fille ne fait plus rien car rompue son contrat d'apprentissage...)

Petite info, Mme a des problèmes psy depuis son dernier accouchement (2003) apparemment psychopathe avec un dédoublement de personnalité..., il y a eu des TS, internements, suivi psy et sous traitements depuis des années. Mr en avait touché 2 mots à son avocat mais ne voulait pas que DS aille plus loin car son but n'est pas qu'elle perde son fils!

Aujourd'hui on lui conseille de faire appel et de parler des problèmes de Mme et faire rectifier tous les éléments mensongères et erronés du jugement

A savoir aussi que Mme a une amie qui travaille au tribunal...

Qu'en pensez vous?

Que pourriez vous conseiller?

Merci d'avance à ceux qui pourront l'aider!